

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

Le présent rapport dresse un état synthétique des activités de l'IDL au cours de l'année 2021. Une année encore marquée par la situation sanitaire mais au cours de laquelle l'IDL a pu mener à bien ses différentes missions en s'adaptant aux conditions liées à la pandémie (télétravail, réunions et formations en distanciel et présentiel). Seule l'organisation de colloques ou séminaires n'a pu avoir lieu.

La diffusion du droit local auprès des professionnels du droit local et du grand public via la messagerie et le standard téléphonique a retrouvé en 2021 son rythme d'avant la crise sanitaire.

En novembre 2020 l'IDL a déménagé dans de nouveaux locaux situés au 15 rue des juifs à Strasbourg, les travaux d'installation dans le nouvel espace ont également mobilisé l'équipe de l'IDL dans les premiers mois de 2021.

I.- TRAVAUX DE MODERNISATION DU DROIT LOCAL

A.- L'informatisation du livre foncier

L'Institut du Droit Local a poursuivi en 2021 ses travaux de collaboration avec l'EPELFI (Etablissement public d'exploitation du livre foncier informatisé en place depuis le 1^{er} janvier 2008), et participé aux réunions du conseil d'administration qui se sont tenues en distanciel et présentiel.

B.- L'informatisation du registre des associations

Aux termes de l'article 23-I de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, les registres des associations seront tenus sous la forme électronique au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

L'IDL fait partie du Comité Utilisateurs mis en place au sein de l'EPELFI dans le cadre du projet de modernisation du registre des associations. Il participe aux réunions de travail (deux en 2021) et a formulé des propositions pour la modification des textes.

C.- Les réformes du droit local

Consultation de l'IDL par le Ministère de la Justice sur le projet de réforme des sûretés et l'impact sur les dispositions de droit local en la matière.

II.- LA DIFFUSION DU DROIT LOCAL

A. La Revue du Droit Local

La Revue de l'IDL (3 numéros par an) est tirée à environ 800 exemplaires (par numéro). Les trois numéros de 2021 (90, 91 et 92) sont parus.

B. Les publications

-Rédaction de nouveaux fascicules, refontes et mises à jour dans le Jurisclasseur Alsace-Moselle (Editions Lexis Nexis) :

Fascicule 246, Culte israélite

Fascicule 258, Chasse – Indemnisation et gestion des dégâts causés par les sangliers

Fascicule 308, Loi du 24 juillet 1921 – Textes

Fascicule 309, Conflits de lois et de juridictions en Alsace-Moselle

Fascicule 310, Droit des obligations – Formalisme des actes relatifs à la propriété immobilière et aux servitudes – Acte sous seing privé

Fascicule 362, Partage judiciaire – Opérations de partage

Fascicule 385, Droit du divorce en Alsace-Moselle

Fascicule 392, Droit des successions et des libéralités en Alsace-Moselle

Fascicule 550, Etablissements bancaires et droit local

Fascicule 678, Contrôle local des professions

- -L'ouvrage de Me Jean-Yves SIMON « Le droit local du travail applicable en Alsace-Moselle » (Publications IDL) est épuisé. Devant le succès de cet ouvrage une nouvelle publication sous la forme d'une réécriture complète, assurée par les juristes de l'IDL, est en cours. La sortie est prévue pour début 2023.

C. Le Code du Droit Local

Le code du droit local a remporté un très grand succès en 2020 et 2021, années au cours desquelles le nombre de commandes de l'ouvrage a atteint un niveau très élevé nécessitant une nouvelle édition, prévue en 2024.

D. Consultations, réunions et groupes de travail

Consultations juridiques. – Plus de 6000 questions juridiques ont été posées à l’Institut en 2021, cette activité de consultation est toujours en hausse (par écrit, par téléphone, par le biais de la messagerie électronique ou en rendez-vous sur place), en particulier pour les questions posées via le site internet de l’Institut. Les thèmes concernés sont variés : droit du travail, chasse, associations, régime local d’assurance maladie, droit communal, cultes, procédure civile, faillite civile, livre foncier, partage judiciaire, exécution forcée immobilière...

Les questions relatives à la durée du préavis en cas de démission d’un salarié sont toujours en forte hausse ainsi que les questions relatives au maintien du salaire en cas d’absence du salarié.

En juillet 2021 l’IDL est intervenu, comme « amicus curiae », et a rédigé un mémoire en intervention dans la procédure de question prioritaire de constitutionnalité n° 2021-938 pour présenter son analyse relative au droit local régissant la rémunération de la postulation des avocats en Alsace-Moselle.

En novembre 2021 l’avis de l’IDL a été sollicité dans le cadre d’une consultation « amicus curiae » par le président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation sur la question de la nature juridique des actes des notaires dressés en matière d’exécution forcée immobilière et la langue de rédaction.

Réunions et groupes de travail. – L’IDL a participé à des réunions de travail avec LexisNexis portant sur le projet de réédition du code du droit local (février et juillet 2021), avec la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin à propos des associations de chasse (octobre 2021), avec le Comité d’Histoire de la sécurité sociale (novembre 2021), avec la DDETS du Bas-Rhin au sujet du repos dominical (octobre 2021).

L’IDL fait également partie du groupe de travail piloté par l’EPELFI et a participé aux réunions (mars et juin 2021) et formulé des propositions sur l’informatisation du registre des associations (AMELIA), Il a en particulier travaillé sur un projet de texte sur l’informatisation du registre des associations régies par le code civil local.

E. Commission du droit local d’Alsace Moselle :

L’IDL est membre de la Commission du droit local créée par décret n°2014-52 du 23 janvier 2014.

Les mandats des membres ont pris fin en juin 2019. La commission ne s'est pas réunie en 2020 ni en 2021.

Un groupe de travail s'est réuni en février 2021 dans la perspective de dégager des propositions pour la création d'une nouvelle commission. Un décret du 7 décembre 2021 institue une nouvelle commission du droit local d'Alsace-Moselle mais les membres et le président n'ont pas été désignés.

F. Les formations, interventions, colloques, conférences et enseignements

Les organismes suivants ont bénéficié de formations, de cours, d'interventions ou de conférences par les juristes de l'IDL en 2021 :

Notariat, centre de formation professionnelle des notaires des Cours d'appel de Colmar et Metz

Formations ministérielles et interministérielles des Cours d'appel de Colmar et Metz à l'attention des magistrats et des greffiers (procédure d'exécution forcée immobilière, partage judiciaire, successions, publicité foncière)

Journées « multiconseils aux associations » à la Maison des Associations de Strasbourg (une demie journée par trimestre)

Cours en M2 droit social à la faculté de droit de Strasbourg (février 2021)

Cours de droit local à la Faculté de droit de Mulhouse, de Strasbourg et de Metz

DU de droit des Religions de l'Université de Strasbourg

M2 « Administration des organisations de l'Economie Sociale » de la Faculté de Droit de Metz

Cours à l'ESEIS (Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale) de Strasbourg, associations, aide sociale locale, organisation judiciaire, droit du travail (1^{er} et 3^e semestre 2021)

Cours en droit local du travail pour le DJCE, Faculté de droit de Strasbourg (2 sessions mars et avril 2021)

Formations en droit local du travail pour la CFTC du Bas-Rhin (3 sessions février, juin et novembre 2021)

Formation en droit local du travail pour la CFTC du Haut-Rhin (2 sessions mai et septembre 2021)

Formation en droit social local pour le CFPC Alsace (experts comptables) (2 sessions octobre et novembre 2021)

Formation en droit local du travail pour la DIRECCTE Moselle à Metz (septembre 2021)

Formation en droit local du travail pour Accès-Culture (2 sessions mars et novembre 2021)

Formation en droit local du travail pour le CSE de la Clinique St François à Haguenau (novembre 2021)

Formation en droit local du travail pour le CSE de Bugatti à Molsheim (octobre 2021)

Formation en droit local du travail pour le CSE de Merck Millipore à Molsheim (juin 2021)

Formation sur la publicité foncière pour la DRFIP 67 (juin 2021)

Interventions « Chasse » pour les gardes-chasse du Bas-Rhin et de la Moselle

Intervention en zoom pour la fédération des centres sociaux 67 sur le droit social local (juin 2021)

Formation en droit local du travail pour les RH de la société Equalia (Bains municipaux de Strasbourg, juin 2021)

G. Le site Internet

Le site de l'IDL (idl-am.org) est consulté en dépit de sa situation de maintenance. Un nouveau site avec une banque de données est en préparation, la réalisation sera finalisée à l'automne 2022.

